

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann
Téléphone 1808 o o o Kapellenstrasse 6 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. Les problèmes d'après-guerre	109	5. La procédure lors du traitement de litiges résultant de demandes d'indemnités conformément à la loi d'assurance-accidents	116
2. Aux Centrales Nationales	111	6. Dans les fédérations	118
3. Conférence internationale	113	7. Mouvement syndical international	118
4. Occupation des prisonniers de guerre internés en Suisse	115	8. Divers	120

Les problèmes d'après-guerre

La main-d'œuvre étrangère en France

Le secrétaire de la C. G. T. a fait, il y a quelques mois, une étude de la question de la main-d'œuvre étrangère. Nous reproduisons ci-après certains passages de cette étude, qui nous permet de constater comment le problème se posait déjà en France, il y a plus de trente ans, et comment l'organisation syndicale de ce pays l'envisage pour l'avenir.

Ses origines

Dès 1884, une proposition de loi déposée par M. Pradon, demandait l'établissement d'une taxe sur le séjour des ouvriers étrangers en France. Dans les années suivantes, un grand nombre de propositions furent déposées au Parlement sur le même sujet. Elles aboutirent à la loi du 8 août 1893 « sur la déclaration obligatoire pour les ouvriers étrangers ».

En fait, cette loi ne solutionnait rien du tout. Elle n'était, à la vérité, qu'une loi de police.

Aussi, la question est-elle restée ouverte et parfois son acuité se manifesta de façon violente. Il serait fastidieux de citer ici, les conflits nés de cette absence d'organisation, entre travailleurs français et travailleurs étrangers; ces derniers intervenant sur le marché du travail, comme un élément de baisse des salaires régionaux ou professionnels, étant donné les conditions, parfois immorales, dans lesquelles cette main-d'œuvre était recrutée.

Les événements douloureux qui se déroulèrent dans le bassin sidérurgique de Meurthe-et-Moselle en sont des démonstrations, malheureusement trop véridiques. Tout le monde se souvient des protestations que soulevèrent les traitements inhumains auxquels étaient soumis les ouvriers italiens, importés dans ce bassin, par un patronat, singeant les grands capitaines américains d'industrie, sans en avoir les qualités d'audace et de volonté.

Contre ces faits révoltants, ce ne sont pas seulement les organisations syndicales qui protestèrent, mais aussi les autorités catholiques, placées à la tête des Ligues d'émigration italienne.

Avant la guerre

Le nombre d'ouvriers français est insuffisant en France pour la production. Nous devons donc ne pas produire assez et être vaincus économiquement ou appeler des travailleurs étrangers. Cela est le fait d'avant la guerre.

Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais employait des Polonais, des Autrichiens, des Belges, des Kabyles. La Normandie et le littoral de la Méditerranée appelaient jusqu'à des Chinois. Les verreries de Bordelais utilisaient des nègres. Les huileries de Marseille appelaient des Kabyles. Les mines de fer de Briey embauchaient quarante mille Italiens et neuf mille Allemands. Deux cent mille ouvriers étrangers travaillaient à Paris. Sur chacune de nos frontières, les races débordent vers nous: Au nord, les Belges étaient présents à demeure dans toute notre grosse industrie; sans leur main-d'œuvre, elle n'aurait pu se maintenir active. Les mines, si dépourvues de travailleurs qu'elles laissaient des galeries non exploitées par manque de pics, faisaient en Belgique un recrutement intensif, mais qui ne les pourvoyait pas assez, car la métallurgie, le textile y recrutait avec la même nécessaire obstination. Dans des industries saisonnières comme la briqueterie, la main-d'œuvre était entièrement fournie par les Belges. Ils faisaient nos travaux agricoles. Leurs migrations printanières allaient jusqu'à la Loire et, derrière eux, venaient les Polonais.

Au sud, les Italiens dépassaient le Rhône. Ils abondaient dans les ports de la Méditerranée. Les savonneries, les fabriques de pâtes alimentaires de Marseille avaient un personnel en grande partie transalpin. A Lyon, St-Etienne venaient aussi des Grecs. L'industrie du jute dans les Pyrénées et les scieries fabriquant la moulure en pin des Landes employaient des Espagnols.

Si la France avait été réduite à un nationalisme industriel, si elle n'avait voulu à son travail que les Français de France, son industrie, sauf pour les branches de luxe, et encore, était rayée du monde.

Déjà, en 1913, des métiers arrêtaient dans les usines du nord, faute de travailleurs. Le chômage était un mal disparu dans la grande industrie, sauf les cas où, par haine politique, les industriels jetaient sur le pavé certaines catégories d'ouvriers, espérant par là les amener à récipiscence. Quelques industries du vêtement se trouvaient atteintes par le changement de mode: le tulle à Calais et Caudry, car on ne portait plus ni broderies ni dentelles; le drap à Roubaix, après la réduction déterminée par la jupe collante.

Après la guerre

Cette petite incursion dans le passé terminée, l'auteur prévoit que la main-d'œuvre étrangère sera plus indispensable que jamais, une fois la guerre finie, si la France veut donner à son industrie un essor nouveau. Mais il est évident que cet appel à la main-d'œuvre étrangère devra être